

## CONDITIONS GENERALES

Les conditions reprises ci-après en néerlandais peuvent être obtenues en français sur simple demande chez la SPRL THEO VAN DE VELDE. En l'absence d'une demande de la version française des conditions, le donneur d'ordre accepte la version néerlandaise sans réserve.

The general terms and conditions are formulated below in Dutch and can be obtained in English upon simple request to BVBA THEO VAN DE VELDE. The absence of this request implies that the client accepts the content of the general terms and conditions without reservations of any kind.

### Définitions

Le terme "transporteur" au sens général signifie l'entreprise SPRL THEO VAN DE VELDE.

Le terme "client" au sens de ces conditions signifie tous ceux qui fournissent une mission de transport, ou plus généralement qui s'engagent dans une relation juridique avec le transporteur, à condition que le client se déclare compétent à le faire en donnant une mission ou l'engagement d'une relation juridique et se met personnellement garant pour les obligations découlant de la mission.

### Domaine d'application

Les conditions générales sont applicables à toutes les missions données (y compris le cas échéant tout stockage avant, pendant et après le transport) à et aux accords avec et, en général, toutes les relations juridiques avec le transporteur, sauf accord contraire et sous réserve que les dispositions de ces conditions pourraient être d'application sur les relations juridiques.

Cela signifie que les conditions générales de toute autre partie sous une forme quelconque, ne peuvent trouver d'aucune façon une application sur la relation juridique avec le transporteur.

En acceptant l'offre du transporteur, le client accepte également les conditions générales actuelles.

### Offres

Toutes les offres, faites sous quelle forme que ce soit, sont sans engagement et s'appliquent uniquement comme une invitation à donner ou à fournir une mission, sauf indication contraire écrite par le transporteur.

Les commandes passées oralement ne sont acceptées définitivement que si elles sont confirmées par écrit dans les 24 heures ou si la commande est mise en œuvre par le transporteur. Les confirmations écrites doivent être données aussi complètement que possible avec toutes les informations nécessaires pour la bonne exécution de la mission (nature et quantité des marchandises, poids, type de conteneur, numéro du conteneur, quai et/ou dépôt, valeur, information pour l'arrimage et la sécurisation de la charge, etc.). Ces informations doivent être en possession du transporteur suffisamment à l'avance afin de pouvoir exécuter la mission telle que demandée, où il doit être pris en compte notamment la distance du trajet, les temps de conduite et les périodes de repos, les fenêtres de temps sur les lieux de chargement et de déchargement, les traitements administratifs, la prénotification, etc. Donner une mission de transport implique que le client consente avec les conditions actuelles et qu'il les accepte comme contractuellement contraignantes. Le transporteur se réserve le droit de refuser une mission de transport malgré les offres faites.

### Documents de transport

Le client est tenu d'ajouter à la charge et en temps opportun tous les documents qui doivent accompagner les marchandises, conformément à la loi ou les dispositions réglementaires. Ne pas transmettre ou transmettre tardivement les documents requis entraînera l'exonération de responsabilité du transporteur, où le client devra réserver le transporteur, sans préjudice des possibilités de refuser la charge et le droit à une indemnisation. Le transporteur n'est en aucun cas responsable d'une déclaration inexacte ou incomplète des informations sur les documents de transport, y compris, entre autres, la quantité exacte et le poids exact. Tous les coûts, les responsabilités et les dommages qui peuvent en résulter sont de la responsabilité exclusive du client, chez qui ils

peuvent être récupérés.

Après la livraison, les documents de transport signés seront envoyés par e-mail avec la facture. Si ceux-ci doivent être envoyés en urgence par courrier ou par e-mail, nous facturons 70 €. Dans tous les cas, aucun frais ne pourra être facturé en cas de non-envoi d'un document dans un certain délai. Pas même si cela est indiqué sur la commande de transport.

### Responsabilité et cadre juridique / CMR

Les dispositions impératives de la convention CMR s'appliquent sur chaque mission de transport et sur sa mise en œuvre.

Le transporteur se excuse de toute autre responsabilité, sauf celle prévue dans la convention CMR et dans toute autre réglementation contraignante.

Le transporteur ne porte donc non plus aucune responsabilité pour les dommages ou le retard qui se créent lors du chargement et du déchargement des marchandises (même pas par le dégel).

La réception ou la livraison des marchandises s'effectue au seuil ou sur le quai, sauf convention contraire. La route ultérieure à suivre éventuellement sur les terrains du client, de l'affrèteur ou du destinataire, relève en tout cas de la responsabilité exclusive de cette partie qui doit veiller à ce que cela puisse être fait en toute sécurité.

La livraison des marchandises sur le quai des ports sans décharge du destinataire sera considérée comme une réception sans réserve.

Le transporteur décline toute responsabilité concernant l'état des conteneurs. La signature de l'accusé de réception ou de l'échange vaut uniquement comme réception de ce conteneur. Les conteneurs remplis délivrés au transporteur sont réceptionnés sans examen de leur contenu, où la clause "said to contain" est d'application de droit.

Sauf indication contraire sur la lettre de transport, aucune mission de transport n'est adoptée sous une clause de remboursement, sous la valeur supposée des marchandises ou l'intérêt spécial à la livraison. Le transport de marchandises à risque (bijoux, argent, antiquités, titres, marchandises soumises à accise, etc.) ne sera accepté qu'au risque du client.

### Frets et frais de transport

Les tarifs indiqués sont toujours des prix 'à nu' c'est-à-dire basés sur la distance.

Les surcharges éventuelles doivent y être ajoutées, par exemple : heures d'attente, surcharge ADR, le scanning par la douane, arrêt intermédiaire, contrôle physique, surcharge de carburant, etc.

Les tarifs de ces surcharges sont disponibles sur demande et peuvent être variables.

Les frets et les frais de transport sont dus par le client. En cas de transport dans lequel le client indique que le paiement sera effectué par le destinataire, son client et son destinataire sont conjointement et solidairement responsables du paiement.

Le chargement et le déchargement des marchandises transportées ne sont pas inclus dans les frets et doivent être effectués aux frais et risques du client.

### Heures d'attente

Le délai pour le chargement et le déchargement est calculé à partir de la présentation chez le destinataire, peu importe l'acceptation ou le refus des marchandises, et peut être d'une heure au maximum pour du transport national et 2 heures pour du transport international. Pour chaque heure supplémentaire, un supplément de 55,00 € est facturé.

Les heures d'attente sont calculées par demi-heure commencée.

En cas de force majeure (circonstances atmosphériques, circonstances exceptionnelles de trafic, grève, etc.), le transporteur est autorisé soit de modifier les frets et les conditions de transport soit de résilier le contrat de transport sans aucune

compensation, sauf convention contraire.

Pour l'accomplissement des formalités douanières, le transporteur agit exclusivement à titre de mandataire de l'expéditeur. Des temps d'attente anormaux à la douane à la suite notamment des actions de grève, des problèmes avec la lettre de transport ou toutes sortes de documents douaniers et autres, donnent droit à une surcharge de prix.

### Échange de palettes

Les palettes ne sont JAMAIS échangées sauf accord écrit entre les deux parties. Ceci n'est pas valable s'il est simplement indiqué sur la commande.

L'administration de l'échange de palettes au lieu de chargement est effectuée par l'affrèteur et est envoyée périodiquement au transporteur pour contrôle.

En cas de non-retour des palettes Euro au lieu de déchargement, le client interviendra pour récupérer les palettes. Si après une seconde tentative, les palettes Euro ne sont pas encore disponibles sur le lieu de déchargement, ces palettes Euro seront déduites du solde à l'adresse de chargement où elles seront facturées.

### Conditions de paiement

Toutes les factures du transporteur doivent être payées dans les huit jours après la date de la facture de la manière indiquée par le transporteur, sauf date d'échéance contraire.

Au terme de la date d'échéance, le client est considéré de droit comme étant en défaut sans qu'une mise à demeure écrite ne soit exigée et il est immédiatement redevable d'une compensation conventionnelle d'un montant de 15 % du montant dû avec un minimum de 125 euros, plus les intérêts à partir de la date d'échéance d'un montant de 1,5 % par mois, où une partie d'un mois est comptée comme un mois complet.

Le client accorde au transporteur un droit de rétention classique et un gage commercial sur toutes les marchandises, les conteneurs et les remorques et cela jusqu'au paiement de tous les arriérés encore dus par le client au transporteur, même si ces montants ont une cause autre que la mission de transport donnée.

Les diverses créances du transporteur au client, même si elles concernent des expéditions différentes et des marchandises qui ne sont plus en possession du transporteur, constituent une créance unique et indivisible d'un montant sur lequel le transporteur est en droit d'exercer ses droits et privilèges.

Le transporteur ne consentira en aucun cas une compensation entre ses factures et toutes les créances qui le client pourrait avoir sur lui.

Une contestation éventuelle concernant les factures du transporteur doit être faite par écrit et dans les huit jours après réception de la facture et doit être envoyée par courrier recommandé à l'adresse du siège social du transporteur.

### Dissolution – annulation

Les faux frets et frets de retour sont facturés à 100 % du prix du fret. Faux fret signifie une annulation tardive ou une modification d'un ordre planifié. Les faux frets seront facturés pour une annulation après 16 H la veille du chargement.

### Droit applicable et tribunal compétent

Pour tout ce qui concerne les ces conditions générales et les accords entre les parties, le transporteur et le client se soumettent au droit belge.

En ce qui concerne les litiges entre les parties, les Tribunaux qui sont compétents territorialement pour le siège social du transporteur, et, également les tribunaux mentionnés à l'article 31, 1<sup>er</sup> alinéa de la convention CMR qui ont la juridiction internationale.

### Nullité

La nullité éventuelle d'une disposition de ces conditions n'entraîne en aucun cas la nullité des autres dispositions qui resteront donc pleinement d'application.